Les travaux de R.DELEPLACE relatifs à l’analyse du rugby en ont permis sa modélisation.

L’idée de base de cette modélisation est que :

**«  TOUT PART DU JEU ET REVIENT AU JEU ».**

En d’autres termes, c’est dans le rapport d’opposition que va et que doit se construire la découverte et l’apprentissage du rugby.

On opte ainsi pour une démarche « tactico-technique » où le contexte tactique de l’exécution d’une solution technique est premier et donne tout son sens à la réponse mise en œuvre qui est seconde mais pas secondaire !

Les lois de l’exercice

Les lois de l’exercice ou de construction de l’exercice posent les bases si ce n’est de la réussite de l’exercice, du respect de la logique de l’activité.

Il y a 5 lois, règles ou principes de base à retenir si on s’inscrit, comme nous, dans la logique « deleplacienne », à savoir envisager l’apprentissage du rugby dans la complexité du rapport d’opposition.

La loi du ***cadre d’espace orienté***:

Il est nécessaire de matérialiser le terrain et de l’orienter, c’est-à-dire définir sa largeur, sa profondeur ainsi que les en-buts ou zone de marque.

Il peut être intéressant au niveau pédagogique d’utiliser des couleurs significatives pour déterminer chaque ligne (ex : bleu=touche, blanc=en-but, rouge=ballon mort).

C’est cet espace qui va induire les comportements et faire vivre le rapport d’opposition. Il est donc capital de ne pas se tromper d’espace en fonction de ce qu’on recherche !!!

Pour exemple, si on recherche un jeu de combat, on privilégiera un espace étroit mais profond alors que si on recherche l’évitement, on accordera une grande largeur.

La loi du ***lancement de l’exercice***:

Elle consiste à lancer le jeu en mettant à la fois le ballon et les joueurs en mouvement. C’est la forme du lancement de jeu qui va dicter les différentes options ou choix tactiques qui s’imposent aux antagonistes.

La loi de l’***effectif adéquat***:

L’exercice en tant qu’ « unité tactique isolable » se doit de conserver l’esprit du jeu et donc l’égalité des chances. Cela ne veut pas forcément dire que l’équilibre numérique doit être assuré mais que le rapport de force attaquant/défenseur doit l’être.

L’effectif adéquat concerne donc le rapport de force mais pas seulement. Il concerne aussi le nombre de joueurs en fonction de l’espace utilisé.

Cette loi correspond donc à la nécessité de faire travailler et réussir tout le monde par rapport aux faiblesses constatées dans le rapport d’opposition en jeu.

En effet, plus la concentration de joueurs est importante avec augmentation d’effectif sur une même surface de jeu et plus on travaille au plan collectif total les alternatives de jeu. Plus les rapports d’espace et de temps entre les joueurs diminuent et plus la réalisation est difficile (sauf si on augmente la surface de jeu).

Ainsi en diminuant l’effectif ou en augmentant la surface de jeu, on travaille toujours les alternatives tactiques en permettant en plus :

Une plus grande quantité de travail pour chaque joueur

Une augmentation de la manipulation de la balle et donc de progrès technique gestuelle dans le cadre de l’alternative tactique

Un « feed-back » individuel immédiat mais aussi au service du collectif en mettant en avant les choix judicieux ou les erreurs facteurs de progrès et de prise de conscience de tous.

Enfin, c’est l’occasion pour l’enseignant de mettre en opposition des élèves de même valeur et donc de permettre à chacun de s’exprimer et s’investir en fonction de ses moyens !

La loi de l’***alternative***:

Le porteur de balle doit toujours avoir plusieurs choix quant à ses possibilités d’action. Même dans la forme la plus réduite (en 1 contre 1), l’attaquant doit disposer d’au moins 2 possibilités.

C’est à travers ce rapport d’opposition et la logique tactique spécifique qui en découle que réside l’intérêt du jeu, d’où l’importance de maintenir cet aspect dans chaque exercice.

La loi de ***réversibilité des rôles***:

Elle correspond à la possibilité à tout moment pour le défenseur d’inverser les rôles en récupérant le ballon. On parle de « turn-over » dans le jargon actuel du rugby.

Cette loi répond non seulement à la logique de l’activité mais aussi à la conception qu’en a le joueur, notamment le « grand débutant ». Au début, c’est uniquement lorsqu’il possède le ballon que le joueur se sent acteur. Le jeu est centré sur et autour du ballon d’où l’importance pour le défenseur de pouvoir le récupérer ou effectuer un acte (placage) lui permettant de le récupérer. Cela favorisera la compréhension de l’importance de la défense et légitimera le placage en tant qu’acte offensif.

En effet, si le placage sert juste à arrêter l’adversaire, son intérêt reste uniquement défensif, alors que s’il permet de récupérer la balle, il devient un acte aussi offensif et donc beaucoup plus important pour les joueurs.